

Philo et citoyenneté : des plombs dans l'aile

ÉCOLE Le décret sera attaqué de toutes parts

L'oiseau fait la fierté de ses géniteurs (le PS et le CDH). Mais à peine envolé, il va se prendre des volées de chevrotine...

Adopté mercredi en gouvernement, le décret créant l'éducation à la philo et citoyenneté (EPC) dans le primaire officiel doit être voté au parlement de la Communauté en juillet, pour s'appliquer dès octobre 2016.

Annoncé ici : ce texte sera attaqué en justice par les profs de morale. Ils appuient ce cours mais demandent à pouvoir l'enseigner en priorité. *La Libre* a annoncé que les profs de religion concoctent un recours, eux aussi - l'heure d'EPC se fera au préjudice du cours de religion/morale (ramené de 2 à 1 heure/semaine) et ils comptent défendre en justice leurs emplois, menaces.

Autre recours en vue : celui auquel songe le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec).

Explication : les cours de religion/morale se donnent souvent devant des classes réduites (il suffit qu'un élève sollicite telle ou telle religion pour que l'école publique doive créer le cours demandé). On s'est ainsi doté d'un régiment de professeurs qui ne pourront pas tous être recasés dans l'EPC qui, lui, se donnera avec des groupes de 20-25 élèves. Pour limiter la

casse, le décret va permettre à ces enseignants de compléter leur horaire en assurant du « soutien pédagogique » (remédiations, etc.). La Communauté va financer ces heures pour un coût de 6 millions. Un os : comme on l'a lu ici, le Conseil d'Etat a repéré là une inégalité de traitement entre le réseau officiel et le libre catholique, qui ne bénéficiera pas de ce financement.

Avantage définitif

Samedi, dans *Le Soir*, Etienne Michel a menacé d'attaquer la Communauté en justice si ce financement de 6 millions était rendu permanent. Le patron du Segec dit pouvoir accepter une opération transitoire, pour atténuer la casse sociale. Mais il juge que rien ne justifie que l'officiel bénéficie d'un tel avantage de façon définitive alors que le libre en serait privé.

Or, qu'apprend-on ? Que l'exécutif PS-CDH vient de décider que ce bonus serait permanent - le CDH n'était pas chaud mais le PS est passé outre. Au Segec, on dit attendre le vote du décret au parlement. La décision d'aller en justice n'est pas encore prise. Mais si la majorité maintient son cap, le recours sera (fort) probablement déposé.

On vous le disait : des volées de plombs... ■

PIERRE BOUILLON